

A RETOURNER POUR LE 28 JUIN 2021

Ce coupon est à signer et à retourner, après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents remis par le chef d'établissement.

Nous avons pris connaissance des documents remis par le chef d'établissement, cadres de l'indispensable relation de confiance à construire entre l'établissement, la famille et l'élève :

le bulletin d'adhésion APEL 2021/2022

le calendrier des factures 2021/2022

le mandat de prélèvement SEPA et le prélèvement automatique (à nous retourner si modification bancaire)

le courrier de la Mutuelle Saint Christophe

les listes des fournitures

le projet éducatif 2021/2022

le projet d'établissement : « Charte éducative de confiance » 2021/2022

le règlement intérieur 2021/2022

Date : le 21 juin 2021

Le chef d'établissement
Catherine Paranque

Les parents

l'élève

A RETOURNER POUR LE 28 JUIN 2021

Signature du règlement intérieur 2021-2022

M.et Mme

parents de l'élève :

représentants légaux de l'élève :

- Certifient avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engagent à respecter les clauses de ce règlement et à les faire respecter par leur enfant.

Le à

Signature de chaque parent (ou des représentants légaux)

Signature de l'élève (à partir du cycle 3)